



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-103-6.19

Modifiant le Règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 21 janvier 2020, ses membres ont adopté le règlement numéro 2010-103-6.19 modifiant le Règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 23^{ième} jour de janvier 2020.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier